

# REGLEMENT ENCHERES SILENCIEUSES

## CHAROLAIS UNIVERS

### ARTICLE 1. ORGANISATION DES VENTES

Charolais Univers, Union de coopératives agricoles enregistrée au RCS de RENNES sous le n° 351 143 458, et dont le siège est situé Rue Eric Tabarly, 35538 NOYAL SUR VILAINE, organise des enchères silencieuses du 12 septembre au 02 octobre 2018.

### ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux enchères silencieuses est ouverte à toute personne respectant toutes les conditions suivantes :

- Le participant, ou le représentant de la personne morale participante, doit être âgé d'au moins 18 ans ;
- Le participant doit être domicilié en France Métropolitaine et disposer d'un troupeau de race charolaise inscrit au HBC ;
- Avoir rempli le bulletin de souscription conformément à l'article 3 des présentes.

### ARTICLE 3. MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer, la personne doit préalablement remplir un bulletin de participation indexé au présent règlement en Annexe. Ce bulletin sera mis en ligne sur le site internet de Charolais Univers au moins trois (3) semaines avant l'ouverture des enchères. Il devra être renvoyé à Charolais Univers soit par email à l'adresse suivante : [direction.generale@charolais-univers.com](mailto:direction.generale@charolais-univers.com), soit par courrier au siège social de Charolais Univers situé :

**Rue Eric Tabarly - 35538 NOYAL SUR VILAINE**

Les bulletins devront parvenir à Charolais Univers au plus tard le 02/10/2018. Au-delà de cette date, plus aucune participation ne sera enregistrée par Charolais Univers et cette dernière ne pourra pas être tenue responsable du retard d'un participant. Si le bulletin est envoyé par courrier, le cachet de la poste fait foi.

### ARTICLE 4. OBJET DES ENCHERES

Seront uniquement vendues aux enchères des femelles donneuses (ci-après désignée comme « Animal »).

Une description de chaque Animal sera communiquée par le vendeur sur la plateforme Charolais Univers avec des photos et, dans certains cas, des vidéos de l'animal au moins trois (3) semaines avant la clôture des enchères. Le vendeur s'engage à n'offrir à la vente que des animaux qui auront été préalablement génotypés et qui sont indemnes d'anomalies génétiques pour lesquelles il existe un test de dépistage.

## **ARTICLE 5. DEROULEMENT DES ENCHERES**

A compter de l'ouverture des enchères le 12/09/2018, chaque participant possède un temps imparti de 19 jours pour présenter son offre sur les différents animaux. Une fois le délai échu, les enchères sont closes et plus aucun participant ne peut effectuer de nouvelles offres ou modifier son offre d'achat. En tout état de cause, la meilleure offre sera transmise au vendeur afin de finaliser la vente. En cas de présentation d'offre identique, le choix sera laissé au vendeur pour départager les offres.

Les résultats des enchères seront annoncés le 04/10/2018 sur le stand CHAROLAIS UNIVERS dans le cadre du Sommet de l'Élevage à Cournon d'Auvergne (63). Les acquéreurs des animaux ne pouvant être présents, ils seront contactés par CHAROLAIS UNIVERS.

## **ARTICLE 6. TRANSFERT DE PROPRIETE**

En tout état de cause, l'offre d'achat proposée par le participant est ferme et définitive. Par conséquent, en cas d'acceptation par le vendeur de ladite offre, la vente est conclue et la propriété de l'animal est de plein droit transférée à l'acheteur par le vendeur. Par suite, le vendeur et l'acheteur devront finaliser, a posteriori, la vente de l'animal par un acte de vente écrit et signé par les deux parties.

## **ARTICLE 7. CONVENTION DE PREUVE**

Le règlement complet sera disponible sur le site internet Charolais Univers et au siège de la société Rue Eric Tabarly, 35538 NOYAL SUR VILAINE.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la société CHAROLAIS UNIVERS sur simple demande écrite ou par courrier postal.

## **ARTICLE 8. LITIGES ET RESPONSABILITES**

La participation auxdites enchères implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

La société Charolais Univers tranchera souverainement tout litige relatif aux enchères et à son règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de la vente. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un (1) mois après la clôture des ventes. Le courrier devra indiquer la date précise de participation aux enchères, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte ou inexacte entraînera l'élimination du participant.

## **ARTICLE 9. INFORMATIQUES ET LIBERTES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre des présentes enchères sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018. Tous les participants disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

## **ARTICLE 10. EXPLOITATION DE L'IMAGE**

Les participants autorisent la société Charolais Univers à diffuser le nom, prénom, commune de résidence et photographie des participants remportant les enchères à des fins publicitaires ou promotionnelles pendant dix (10) ans sur tout support imprimable ou plateforme informatique, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

ANNEXE : BULLETIN DE PARTICIPATION



**INSCRIPTION A LA VENTE AUX ENCHERES EN LIGNE**  
**CHAROLAIS UNIVERS**

Souhaite participer à la vente aux enchères Charolais Univers en date du / /2018 :

**Nom :** M/MME .....

**Prénom :** .....

**Demeurant à :** .....

.....

**Nom de l'élevage :** .....

**N° d'élevage :** .....

Tél Portable ..... Adresse mail .....

*J'accepte le règlement de la vente aux enchères publié sur le site de Charolais Univers dans son intégralité.*

Fait à , le ,  
Nom de l'animal : ..... N° de l'animal : FR.....  
Prix d'achat de l'animal :  
€  
Signature :